

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 232

présenté par
M. Flajolet, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 27

Dans l'alinéa 11 de cet article, substituer aux mots :

« découlant des investissements, du fonctionnement et des »,

les mots :

« consécutives aux investissements, au fonctionnement et aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.